

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU**  
**15 MAI 2014 à 18 h**

L'an deux mille quatorze, le 15 Mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion au lieu-dit LAGARDE à CASTELNAU-MONTRATIER(Lot) sous la présidence de M. Jean-Claude BESSOU, Président.

**Étaient présents** : Mesdames DEPRET Huguette ; ESPITALIER Isabelle ; GUERRET Christelle ; MESLEY Emilie ; TREZIERES Rachel ; Messieurs BERGOUGNOUX Jean Louis ; BESSIERES Christian ; BESSOU Jean Claude ; BOUSQUET Christian ; BOUTARD Didier ; DHENNIN Pierre ; FOURNIE Bernard ; GARDES Patrick ; GARY Fabrice ; JALBERT Christian ; LALABARDE Alain ; LAPEZE Alain ; LAPORTE André ; MARTY José ; POUGET Claude ; RESSEGUIER Bernard ; RESSEGUIE Michel ; ROLS Jacques ; ROUSSILLON Maurice ; ROUX Bernard ; SALES André ; SEMENADISSE André ; SAHUC Jean Bernard ; VAYSSIERES J. Louis ; VIGNALS Bernard ; ZENI Jean ;

**Ont donné pouvoirs** : BILBAULT Solange à GARDES Patrick ; BONNEMORT Maurice à ROLS Jacques ; MONTAGNAC Martine à LAPORTE André, VINCENT Agnès à ESPITALIER Isabelle.

**Étaient excusés :**

BRAMAND Bernard, CAUMON Patrice, ROQUES Florence, SABEL Marie-José, TEULIERES Monique.

Monsieur le Président ouvre la séance et demande au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- décisions modificatives : travaux sur la voirie réalisés par un prestataire de service
- décisions modificatives : acquisition de matériel roulant « camion »
- création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à des besoins saisonniers

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour rajouter ces points à l'ordre du jour.

**1/SCoT de Cahors et du Sud du Lot: présentation par le bureau d'étude CITADIA des éléments de diagnostic et des enjeux révélés.**

M Pierre CAPARROY, directeur du Pays de Cahors et du Sud du Lot, et M Denis Leddet, du bureau d'étude CITADIA, rappellent les changements à venir. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le PETR va être créé. Il regroupera une section « SCoT » et une autre « développement territorial ». De ce fait, le Pays va disparaître.

Une présentation détaillée des enjeux du SCoT est ensuite proposée et un échange nourri et constructif se tient avec le conseil communautaire.

## 2/ DELIBERATIONS

### **2014-74 OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2014-01 « TRAVAUX SUR LA VOIRIE REALISES PAR UN PRESTATAIRE DE SERVICE »**

Monsieur le Président rappelle que durant la période de transition due à la fusion, du 1<sup>er</sup> janvier au élections municipales, la loi interdit la passation de tout marché. Aussi, il n'a pas été possible de lancer durant cette période le marché de matériaux de voirie. Cela entraîne donc un retard de plusieurs semaines sur le début des travaux. En conséquent, Monsieur le Président propose de lancer un programme d'entreprise voirie pour réaliser une partie des travaux, et de procéder à une décision modificative de 200 000 € sur l'enveloppe matériaux voirie afin de pouvoir le financer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité:

- De créer l'opération 122 « travaux prestataire sur la voirie »
- de procéder aux écritures suivantes (section d'investissement) afin d'ajuster le budget de l'exercice 2014.

CREDIT A AUGMENTER			
Opération	Compte	Nature	Montant
122	21751	Travaux « prestataire » sur la voirie	+ 200 000 €

CREDIT A REDUIRE			
Opération	Compte	Nature	Montant
118	21751	Matériaux entretien voirie	-200 000 €

### **2014-75 OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2014-02 « ACQUISITION MATERIEL ROULANT « CAMION » »**

Monsieur le Président informe le conseil que le camion du pôle voirie de Montcuq a été volé à Cahors, dans l'enceinte du garage Faurie, et a été retrouvé calciné quelques jours plus tard. Les démarches auprès de l'assurance sont en cours mais il est indispensable de procéder au rachat d'un autre camion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De créer l'opération 123 « acquisition matériel roulant « camion » »
- de procéder aux écritures suivantes (section d'investissement) afin d'ajuster le budget de l'exercice 2014.

CREDIT A AUGMENTER			
Opération	Compte	Nature	Montant
123	21571	Acquisition matériel roulant « camion »	+65 000 €

CREDIT A AUGMENTER			
Opération	Compte	Nature	Montant
OFI	1641	EMPRUNT	+ 55 000€

CREDIT A REDUIRE			
Opération	Compte	Nature	Montant

ONA	020	DEPENSES IMPREVUES	- 10 000 €
-----	-----	--------------------	------------

## **2014-76 OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR FAIRE FACE A DES BESOINS SAISONNIERS**

M. le Président expose aux membres du Conseil Communautaire la nécessité de recruter un agent saisonnier pour faire face au travail à réaliser au cours de la période d'été. Il propose pour cela la création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet pour une durée de 6 mois, sur la base de l'IB 330, IM 316, à compter du 02/06/2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ADOPTÉ** la proposition de son Président,
- **DECIDE** la création, pour un besoin saisonnier, d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet (IB 330 IM 316) pour une durée de 6 mois, à compter du 02/06/2014.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à son Président pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents utiles au recrutement de cet agent
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2014.

### **3/ QUESTIONS DIVERSES**

Amendes de police : M le Président informe les maires que la dotation des amendes de police a été globalisée sur le département. Les communes peuvent bénéficier d'une subvention tous les 3 ans. Les dossiers doivent être déposés avant le 31 juillet 2014.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président lève la séance publique à 20h00

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT*

Le Président

**signé**

Jean Claude BESSOU